

Extrait du Registre des délibérations du
Conseil Municipal
de la Commune de LARGEASSE

L'an deux mille vingt-quatre,

Le jeudi vingt-trois mai à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 16/05/2024

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOUIIN, Julien BONNET, Karine BOISSONNEAU Myriam COUTANCEAU, Benoit GOUBAND, David JARRY, Guy NOGRET, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Déborah DUBUIS (pouvoir à Cécile SAUVETRE), Benoit LOISEAU, Olivier LARMANJAT.

Mme SAUVETRE Cécile a été élue secrétaire de séance.

N° 2024-030 – Motion de soutien aux communes d'Amilloux et de Chiché victimes de nuisances olfactives émanant du centre d'enfouissement de déchets ménagers implantés à Amilloux et géré par la société SUEZ RV

Monsieur le maire présente le dossier.

Considérant la position des maires des communes d'Amilloux et de Chiché,

Considérant la situation actuelle qui nuit profondément au cadre de vie des habitants desdites communes mais également aux communes limitrophes,

Le Conseil Municipal de Largeasse souhaite manifester son soutien aux communes d'Amilloux et de Chiché, victimes de nuisances olfactives émanant du centre d'enfouissement de déchets ménagers et géré par la société SUEZ RV.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** la motion telle que présentée en séance
- **DE DEMANDER** au représentant de l'Etat d'user de ses pouvoirs pour mettre un terme à la situation dénoncée par les maires des communes concernées.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,

Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

LARGEASSE, le 24 mai 2024

Le secrétaire de séance,
Cécile SAUVETRE

Le Maire,
Jean-Jacques GROLLEAU

